

AVIS DE REUNION (Modification ordre du jour)

La prochaine réunion ordinaire du Conseil Municipal aura lieu le :
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mardi 31 mars 2026
à 18H30
Salle du Conseil à la Mairie

L'ORDRE DU JOUR A ETE MODIFIE COMME SUIVIT :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20/03/2026
- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- Affectation du résultat 2025
- Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie
- Désignation des représentants et des référents aux différents syndicats et organismes auxquels la commune adhère
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (12 heures hebdomadaires) pour accroissement temporaire d'activité
- Demande de financement exceptionnel d'un voyage scolaire pour un enfant de la commune
- Questions diverses

Le point inscrit à l'ordre du jour précédent relatif à l'autorisation permanente et générale des poursuites accordée au comptable est retiré, cette autorisation relevant désormais des pouvoirs propres de l'ordonnateur et n'impliquant plus de délibération du conseil municipal.

Fait à Touvre, le 27 mars 2026

Pascal JAUMARD,
Maire de Touvre



Affiché et publié le 27 mars 2026